

**Entre quantification et catégorisation :
l'analyse argumentative des débats parlementaires sous Atlas.ti**

*Contribution au colloque « Faire parler le Parlement »
Paris, 13 et 14 octobre 2010*

Pour Jürgen Habermas, la vitalité de la délibération parlementaire est une condition essentielle à la formation d'un espace public démocratique¹. Pourtant, l'étude des dynamiques de discussion au Parlement est longtemps restée un angle mort du *deliberative turn* qu'a connu la science politique depuis les années 1990², avant d'être progressivement réinvestie durant ces dix dernières années. Un certain nombre de ces travaux ne sont, il est vrai, pas centrés directement sur la délibération parlementaire, s'intéressant davantage, par exemple, à la tension entre argumentation et négociation³ où à l'analyse des structures argumentatives⁴. En revanche, plusieurs études se focalisent pleinement sur l'analyse de la dynamique délibérative, dans une optique généralement quantitative, que ce soit à travers un codage déductif des discours⁵ ou leur analyse lexicométrique⁶.

Ces recherches ont en commun de reposer sur des grilles d'interprétation préexistantes, importées de la littérature théorique sur la délibération. Weale, Bicquelet, et Bara s'inspirent

¹ HABERMAS J., *Droit et démocratie : entre faits et normes*, Paris, Gallimard, 1997, p. 189-191. Dans cet ouvrage, Jürgen Habermas propose une conception procédurale de la démocratie, fondée la notion de délibération. Celle-ci renvoie à une procédure de discussion où chacun des interlocuteurs accepte de justifier de manière extensive ses prises de position, et de se laisser convaincre dans le cas où une argumentation apparaîtrait plus solide que la sienne. Dès lors que cette dynamique délibérative parvient à la fois à se déployer largement dans l'espace public et à s'imposer au sein des hémicycles parlementaires, il devient possible, selon Jürgen Habermas, de penser une démocratie où les droits et la participation de tous les citoyens seraient garantis.

² MANIN B., « L'idée de la démocratie délibérative dans la science politique contemporaine », Entretien avec Bernard Manin, *Politix*, vol. 15-57, p. 37-55.

³ HOLZINGER K., « Bargaining and Arguing : An Empirical Analysis Based on Speech Act Theory », *Political Communication*, vol. 21, 2004, p. 195-222.

⁴ SMADJA D., *Bioéthique, Aux sources des controverses sur l'embryon*, Paris, Dalloz, 2009.

⁵ STEINER J., BÄCHTIGER A., SPÖRNDLI M. et STEENBERGEN M., *Deliberative Politics in Action. Analysing Parliamentary Discourse*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

⁶ WEALE A., BICQUELET A., BARA J., « Deliberative Democracy and the Analysis of Parliamentary Debate », ECPR Joint Sessions, 2007, présenté lors du workshop « *Advanced Empirical Study of Deliberation* ».

ainsi des travaux de Gutmann et Thompson sur la réciprocité⁷, tandis que Steiner, Bächtiger, Spörndli et Steenbergen ont, eux, cherché à traduire la délibération procédurale habermassienne en une grille de codage comportant six indicateurs⁸. L'apport de ces derniers est essentiel : face aux auteurs critiques selon lesquels la délibération serait une pure idéalisation philosophique⁹, ils sont venus démontrer que la dynamique délibérative est bien *de facto* une composante du débat parlementaire et donc, au delà, de la réalité sociale.

Ceci étant dit, l'étude de Steiner, Bächtiger, Spörndli et Steenbergen – probablement la plus complète à ce jour sur la délibération parlementaire – ne va pas sans poser un certain nombre de difficultés, précisément liées à son ancrage théorique. En premier lieu, certaines dimensions de la délibération habermassienne sont essentielles d'un point de vue normatif, mais bien plus problématiques dès qu'il s'agit de les opérationnaliser. Il en va ainsi du critère de la sincérité. Il constitue, pour Jürgen Habermas, le cœur même de l'idée délibérative, où les interlocuteurs doivent accepter l'éventualité de se laisser convaincre. Or, comment évaluer empiriquement la sincérité d'un acteur refusant irrémédiablement d'abandonner sa position ? Comment savoir si réellement il n'a pas été convaincu, ou si au contraire il n'accepte pas d'admettre s'être laissé persuader ? Il demeure certes possible d'établir une mesure indirecte de l'honnêteté¹⁰, mais elle demeure malgré tout une approximation de cette donnée fondamentale.

En outre, et plus généralement, de très nombreuses critiques se sont élevées contre le concept même de délibération, tel que pensé par Jürgen Habermas. De leur point de vue, la capacité à justifier une prise de position de manière extensive serait une compétence très inégalement répartie parmi les citoyens. Loin d'être démocratique et universalisable, une telle procédure de discussion se révélerait au contraire restreinte et élitaires¹¹. Il serait donc nécessaire de parvenir à élargir la dynamique délibérative à d'autres formes de prise de parole – l'anecdote, l'exemple, l'humour... –, sans pour autant dénaturer sa cohérence et sa profondeur normative¹². Or, dès lors que l'on entend asseoir les instruments de mesure de la délibération sur des

⁷ GUTMANN A., THOMPSON D., *Democracy and Disagreement*, Cambridge et London, Harvard University Press, 1996.

⁸ STEENBERGEN M., BÄCHTIGER A., SPÖRNDLI M., STEINER J., « Measuring Political Deliberation : A Discourse Quality Index », *Comparative European Politics*, vol. 1, 2003, p. 21-48.

⁹ MOUFFE C., « Deliberative Democracy or Agonistic Pluralism ? », *Social Research*, vol.3, 1999, p. 745-758 ; SHAPIRO I., « Enough Deliberation. Politics Is About Interests and Power », dans MACEDO S. (dir.), *Essays on Democracy in Disagreement*, New York et Oxford, 1999, p. 28-38 ; YOUNG I. M., « Activist Challenges to Deliberative Democracy », *Political Theory*, vol. 29, 2001, p. 670-690.

¹⁰ BÄCHTIGER A., NIEMEYER S., NEBLO M., STEENBERGEN M., STEINER J., « Symposium : Toward More Realistic Models of Deliberative Democracy. Disentangling Diversity in Deliberative Democracy : Competing Theories, Their Blind Spots and Complementarities », *Journal of Political Philosophy*, vol. 18(1), 2010, p. 32-63.

¹¹ NEGT O., *L'espace public oppositionnel*, Paris, Payot, 2007.

¹² YOUNG I. M., « Communication and the other: beyond deliberative democracy », dans BENHABIB S. (dir.), *Democracy and Difference. Contesting the Boundaries of the Political*, Princeton, Princeton University Press, p. 120-135 ; SANDERS L. M., « Against Deliberation », *Political Theory*, vol. 25, 1997, p. 347-376.

fondements théoriques, on est amené à importer dans la sociologie empirique ces débats relevant de la philosophie normative. En l'absence d'une définition consensuelle de la délibération, en établir un instrument de mesure largement accepté devient un véritable casse-tête¹³.

Enfin, ce travail – au même titre que celui de Weale, Bicquelet, et Bara – soulève une dernière difficulté, découlant de sa focale exclusivement resserrée sur la dynamique délibérative. Dans la mesure où, précisément, sa grille de lecture est construite à partir des écrits théoriques sur la délibération, elle peut repérer la présence ou l'absence de celle-ci, mais est contrainte de laisser dans l'ombre toutes les autres dynamiques de discussion. Ainsi, il est par exemple impossible de déterminer à quoi correspondent les « discours de faible qualité » identifiés par le *Discourse Quality Index*. Or, nous avons nous même pu montrer, à travers l'étude des séances de questions au gouvernement à l'Assemblée nationale française, que les échanges parlementaires non délibératifs relevaient au moins de deux dynamiques différentes : l'une violente, l'autre pluraliste¹⁴.

Nous aimerions donc ici proposer une autre méthodologie d'analyse des dynamiques de discussion parlementaires, qui ne soit pas affectée par les controverses normatives autour de la notion de délibération, et ne se limite pas à la seule étude de celle-ci. Il s'agit de la démarche que nous avons adoptée dans le cadre de notre thèse, centrée sur l'analyse des débats parlementaires en France, à l'Assemblée nationale et au Sénat, entre 2009 et 2011¹⁵.

Vers une analyse argumentative des débats parlementaires

Dans *L'espace public parlementaire*, Jean-Philippe Heurtin parvient à montrer que les débats parlementaires ont toujours été, en France, tirillés entre deux dynamiques de discussion contradictoires¹⁶. D'une part, une logique qu'il dénomme « grammaire de la discussion ». Dans cette optique, les parlementaires chercheraient à mettre en commun leurs réflexions et leurs expériences, à en débattre, afin de tenter de faire émerger de leurs discussions la volonté générale – c'est à dire la meilleure loi possible. Mais parallèlement, les débats parlementaires

¹³ BÄCHTIGER A. et al., « Symposium : Toward More Realistic Models of Deliberative Democracy... », *op. cit.*

¹⁴ VIKTOROVITCH C., « La conflictualité dans les séances de questions au gouvernement à l'Assemblée nationale », contribution au colloque « *Violence des échanges en milieu parlementaire* » (GRPP / AFSP), Paris, 2009.

¹⁵ Le choix de cette période très contemporaine s'explique par le fait que notre travail repose sur une comparaison entre les débats parlementaires en séance publique et en commission. Nous avons donc choisi de nous focaliser sur deux textes de lois, pour lesquels nous combinons, dans chacune des assemblées, deux méthodologies complémentaires : une enquête ethnographique au sein des commissions parlementaires, et – ce qui nous intéresse ici – une analyse de discours utilisant le compte-rendu officiel des débats en séance publique. Après avoir réalisé un tel terrain pour le *projet de loi de réforme des collectivités territoriales*, il nous reste encore à le dupliquer sur un second texte.

¹⁶ HEURTIN J.-P., *L'espace public parlementaire*, Paris, PUF, 1999.

pourraient également se dérouler selon une « grammaire critique ». Dans ce type d'interaction, les parlementaires ou les groupes de parlementaires estimeraient chacun être dépositaires de la volonté générale, et agiraient donc de manière agonistique, cherchant à dénoncer les imposteurs pour faire triompher leur juste vision des choses. Les débats en séance publique en viendraient ainsi à être réglés alternativement par l'une ou l'autre de ces grammaires¹⁷.

La notion de « grammaire d'action », empruntée à la philosophie de Ludwig Wittgenstein, possède trop d'implications pour nous puissions la reprendre à notre compte. Néanmoins, l'argumentation de Jean-Philippe Heurtin peut parfaitement être traduite en terme d'opposition entre deux dynamiques de discussion. La grammaire de la discussion relève en effet clairement d'une *dynamique délibérative*, assise sur les mêmes exigences que le modèle habermassien. La grammaire critique, quand à elle, peut parfaitement être comprise en terme de *dynamique compétitive*. Dans cette optique, il est entendu que les représentants n'admettront en aucun cas s'être laissés convaincre par les membres d'un autre groupe parlementaire – à la fois parce qu'ils ne peuvent déroger aux engagements pris devant leurs électeurs, et parce qu'ils risqueraient d'être stigmatisés comme des orateurs de peu de conviction. Le rôle des débats parlementaires relèverait alors avant tout de ce que Pierre Avril appelle la « fonction pédagogique » du Parlement¹⁸ : il s'agirait, pour chacune des parties, d'argumenter ses prises de position devant les citoyens, en espérant s'attirer leur approbation pour ensuite s'assurer leurs suffrages aux prochaines élections.

Ces deux dynamiques de discussion relèvent d'une catégorie particulière parmi les actes de langage : l'*argumentation*, définie comme « les techniques discursives permettant de provoquer ou d'accroître l'adhésion des esprits aux thèses qu'on présente à leur assentiment »¹⁹. Entre la délibération et la compétition, la différence se situe au niveau de l'*auditoire*, c'est à dire « l'ensemble de ceux sur lesquels l'orateur veut influencer par son argumentation ». Dans une dynamique délibérative, l'auditoire est confondu avec les interlocuteurs, qui cherchent à se convaincre mutuellement. Au contraire, dans une dynamique compétitive, les interlocuteurs savent qu'ils ne se laisseront en aucun cas persuader, mais argumentent pour un auditoire extérieur à la discussion – les citoyens, qui sont placés en situation d'arbitres. On a là les fondements d'une analyse argumentative des débats parlementaires : une étude des dynamiques de discussion en séance publique qui ne se limite pas à la seule délibération habermassienne.

¹⁷ Nous résumons là à gros traits l'argumentation de Jean-Philippe Heurtin, qui repose en premier lieu sur l'étude de la controverse, dans les premières années de la Révolution française, entre deux conceptions différentes et irréconciliables de la volonté générale.

¹⁸ AVRIL P., *Les français et leur Parlement*, Paris, Casterman, 1972, p. 41-45.

¹⁹ PERELMAN C. et OLBRECHTS-TYTECA, L., *Traité de l'argumentation : la nouvelle rhétorique*, Presses de l'université de Bruxelles, 2008 (1958), p. 5.

Cette démarche théorique tend à inscrire notre travail au sein d'une perspective méthodologique héritée globalement de la *grounded theory*²⁰. Ainsi, nous cherchons à étudier les dynamiques de discussion parlementaires d'un point de vue inductif, avec des grilles de lecture qui ne découlent pas d'une littérature avant tout normative, mais soient au contraire fondées empiriquement. L'objectif de notre recherche étant précisément, *in fine*, de parvenir à élaborer une grille d'analyse empirique de la délibération et de la compétition, il nous fallait préalablement construire des indicateurs capables de *repérer* les séquences relevant de chacune de ces dynamiques. En termes concrets, nous menons cette analyse à l'aide d'un logiciel d'analyse qualitative de données assistée par ordinateur (CAQDAS) : *Atlas.ti 6.0*. Il s'agit d'un logiciel capable de manipuler de très grands corpus de données qualitatives, en les indexant selon une grille de codage déterminée par le chercheur. Le choix du logiciel n'a pas été laissé au hasard : *Atlas.ti* a originellement été élaboré avec l'aide d'Anselm Strauss, l'un des deux inventeurs de la *Grounded Theory*, et de Juliette Corbin, sa principale continuateur. Il s'agit donc d'un outil particulièrement adapté à l'analyse inductive, grâce à des procédures de création de codes très simples et, surtout, à une interface permettant de visualiser en temps réel l'intégralité de son codage.

Bien que cela eut été préférable, il était impossible de disposer d'un indicateur unique et intégré, capable de pointer à la fois les séquences compétitives et délibératives. Dès notre première lecture exploratoire des débats parlementaires, il est en effet apparu clairement que la compétition y domine massivement sur l'émergence de discussions délibératives – ce qui est du reste parfaitement cohérent avec les résultats des précédentes recherches, tant théoriques²¹ qu'empiriques²². Face à un tel déséquilibre quantitatif entre les deux dynamiques, nous avons dû adopter deux indicateurs différents.

La délibération parlementaire : indicateur restreint et microanalyse qualitative

En l'absence de grille permettant de repérer *a priori* la délibération dans les débats parlementaires, notre indicateur ne peut se fonder que sur les *outcomes* de la discussion. Nous considérons ainsi qu'une séquence d'interlocution relève de la dynamique délibérative lorsqu'elle se conclut par le changement explicite de position d'un des interlocuteurs, sans

²⁰ GLASER B. et STRAUSS A., *La découverte de la théorie ancrée*, Paris, Armand Collon, 2010 (1967) ; STRAUSS A. et CORBIN J., *Les fondements de la recherche qualitative : techniques et procédures de développement de la théorie enracinée*, Fribourg, Academic Press Fribourg, 2004 (1998).

²¹ MANIN B., *Principes du Gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, 1996, ch. 6.

²² ROUSSELIER N., *Le Parlement de l'éloquence : la souveraineté de la délibération au lendemain de la Grande Guerre*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997, introduction.

qu'aucun élément de négociation ou de contrainte n'ait émergé dans les discours. Un tel indicateur satisfait bien les exigences normatives habermassiennes, puisque qu'il signifie que le consensus a progressé après qu'un des acteurs ait accepté publiquement de se laisser convaincre par « la force non violente du meilleur argument »²³. Bien sûr, il s'agit également d'un indicateur restreint, puisqu'il amène à laisser de côté les interactions relevant effectivement d'une dynamique délibérative, mais dans lesquelles les interlocuteurs échouent malgré tout à se convaincre, et refusent donc de modifier leurs positions. Néanmoins, tel est le prix à payer pour disposer d'un moyen de repérage empirique de la délibération cohérent avec la théorie habermassienne tout en n'étant pas fondé sur des idéalizations normatives.

Un tel indicateur amène à adopter une méthodologie très proche de la procédure originelle proposée par Corbin et Strauss. En premier lieu, il s'agit de procéder à une lecture linéaire du corpus discursif, en indexant chaque séquence délibérative. On disposera ainsi déjà d'un premier résultat – en l'occurrence, la répartition de la dynamique délibérative au sein des débats parlementaires analysés. Il sera bien entendu possible d'appliquer à cet ensemble de séquences une analyse institutionnaliste classique, cherchant à déterminer quels facteurs ont pu favoriser l'émergence de la délibération. Il conviendra alors de prendre en considération le dispositif des séances, le type de textes examinés, la sociologie des parlementaires impliqués dans ces échanges, ou encore le contexte politique.

Mais surtout, on pourra alors étudier ce corpus délibératif à l'aune d'une analyse argumentative de discours. Fondée sur les travaux pionniers de Perelman, cette méthode cherche à déterminer ce qu'il y a de persuasif dans le discours, ou, en d'autres termes, les moyens par lesquels les interlocuteurs tentent d'obtenir l'approbation de leur auditoire. On dispose pour cela des outils et concepts proposés par la discipline qui se définit justement comme la science de la conviction : la rhétorique²⁴. Celle-ci prend en compte l'intégralité des dimensions du discours : la structure et le type des arguments, les figures stylistiques par lesquelles ils sont mis en forme, l'image que l'orateur renvoie de lui-même à travers ses paroles et son langage corporel – l'*ethos* –, et enfin les émotions qu'il cherche à susciter chez son auditoire – le *pathos*. Il sera ainsi possible de réaliser une cartographie argumentative empirique de la délibération parlementaire. En effet, en termes rhétoriques, toute argumentation se caractérise par l'utilisation de certains procédés discursifs et le rejet de certains autres. Sur le plan concret, il s'agira de conduire une

²³ HABERMAS J., *Morale et communication : conscience morale et activité communicationnelle*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1996 (1986).

²⁴ A dire vrai, les termes « analyse argumentative de discours » et « analyse rhétorique de discours » peuvent être employés l'un pour l'autre ; le *Traité de l'argumentation* porte d'ailleurs explicitement comme sous-titre « *La nouvelle rhétorique* ». Pour une présentation actualisée de cette méthode, voir REBOUL O., *Introduction à la rhétorique*, Paris, PUF, 2001.

microanalyse des passages pertinents – c’est à dire un codage particulièrement détaillé, ligne à ligne, presque mot à mot. Chaque code doit renvoyer à un procédé argumentatif identifié par les études rhétoriques, que nous séparerons au fil de l’analyse en différentes catégories, celles-ci étant elles-mêmes *in fine* regroupées pour faire émerger les dimensions de la délibération parlementaire.

Une fois cette grille établie, nous disposerons d’un instrument empirique très précis, permettant de repérer et d’analyser toute trace de dynamique délibérative dans les débats en séance publique. Nous pourrions ainsi, cette fois, nous pencher sur les cas de délibération n’ayant néanmoins pas pu aboutir à un consensus. Il s’agira alors de comprendre si ces échecs étaient simplement dus à un conflit de valeurs ou de représentations irréconciliables, ou s’ils avaient également des causes argumentatives qui auraient pu être évitées. Enfin, cette grille rhétorique de la délibération parlementaire sera très probablement source d’enseignements plus généraux sur les formes empiriques de la dynamique délibérative.

La compétition parlementaire : indicateur systématique et analyse quantitative

La majorité des interlocutions parlementaires relevant, on l’a dit, d’une dynamique compétitive, il était impossible de les soumettre à une microanalyse qualitative – à moins de chercher à identifier les moments de compétitivité les plus paroxystiques, ce qui aurait nécessairement comporté une part d’arbitraire. En revanche, ces séquences compétitives se prêtaient particulièrement bien à une analyse quantitative. Cela nécessitait toutefois de dégager un indicateur repérant la compétition parlementaire de manière systématique.

Il se trouve que, d’après Jean-Philippe Heurtin, l’émergence de la « grammaire critique » au sein des hémicycles se repère à l’apparition d’émotions parlementaires (protestations, huées, rires...) sur les bancs des représentants²⁵. D’un point de vue argumentatif un tel constat se comprend parfaitement. Que l’on considère ces émotions comme stratégiques ou authentiques, elles pointent bien vers l’émergence d’une dynamique compétitive. Dans le premier cas, les parlementaires vociférants chercheraient, alors même qu’ils n’ont pas la parole, à manifester devant les citoyens leur opposition à un argument de l’adversaire, tout en essayant, parallèlement, d’en empêcher la réception en les noyant dans leurs cris. Dans le second cas, les parlementaires réagiraient vivement à des paroles qu’ils jugeraient réellement insupportables, montrant bien que l’on est sorti d’une communication pacifiée et respectueuse²⁶.

²⁵ HEURTIN J-P., *L’espace public parlementaire, op. cit.*, ch. 5.

²⁶ Il est vraisemblable en réalité que ces émotions soient à la fois partiellement authentiques et partiellement stratégiques. Par ailleurs, notons que, comme le souligne d’ailleurs Jean-Philippe Heurtin, des émotions

Ces émotions parlementaires étant systématiquement notées dans les comptes-rendus du journal officiel des débats, nous disposons ainsi d'un indicateur repérant l'émergence des séquences compétitives. Grâce à une recherche automatique de texte, nous avons pu les indexer intégralement à travers l'ensemble de notre corpus. Parallèlement, nous identifions chaque fragment de discours par son locuteur, caractérisé ensuite par un ensemble de variables indépendantes (sénateur/député, backbencher/frontbencher, groupe politique, genre, classe d'âge, catégorie professionnelle). Cela nous permettra, en premier lieu, de mener une étude quantitative de la compétitivité des débats, permettant notamment de dresser le profil des orateurs perçus comme les plus compétitifs, ainsi que de déterminer quelle assemblée a été l'objet de la plus grande compétition.

Surtout, à l'occasion de notre lecture linéaire du corpus, nous indexons chaque séquence ayant suscité une émotion parlementaire. L'objectif est de déterminer, en utilisant toujours la même grille rhétorique, quels sont les procédés discursifs pouvant expliquer la manière dont chacun de ces fragments de discours a été reçu. Parfois, il s'agit d'une réaction très claire à un élément unique – par exemple un *argumentum ad hominem* par citation directe des propos de l'interlocuteur, ou un refus obstiné de conclure une intervention. Plus souvent, la dynamique compétitive s'étend sur plusieurs dimensions du discours – par exemple, un argument d'autorité mis en forme par une question oratoire.

Une fois l'intégralité du corpus indexé, il sera possible de dresser une liste exhaustive et pondérée des éléments rhétoriques participant d'une dynamique compétitive. Nous pourrions alors chercher à déterminer quelles sont les dimensions qui la composent. La simple lecture du tableau obtenu devrait déjà nous en donner de forts indices. De surcroît, nous confirmerons ces premiers résultats à travers une analyse factorielle de correspondances : en faisant apparaître les procédés rhétoriques souvent utilisés ensemble, celle-ci devrait nous permettre de voir émerger très clairement les différentes dimensions de la compétition parlementaire.

Conclusion : perspectives comparatives

In fine, nous avons pu construire une méthodologie permettant d'étudier les dynamiques de discussion parlementaires sans se limiter à la seule logique délibérative, tout en ne dépendant pas d'une grille d'analyse reposant sur des idéalizations normatives contestées.

parlementaires peuvent parfaitement émerger au sein d'une séquence globalement délibérative : elles viennent alors rappeler à l'ordre un orateur s'étant écarté de la dynamique qui prévalait jusqu'alors. Cela ne met aucunement en péril notre indicateur, puisque les propos ayant entraîné ces réactions émotionnelles auront bien été perçus comme relevant de la compétition.

Pour cela, nous avons dû mobiliser de manière extensive les possibilités offertes par le logiciel *Atlas.ti*, en l'utilisant dans une logique de catégorisation autant que de quantification. Il était encore trop tôt pour pouvoir présenter les premiers résultats de cette recherche. En revanche, nous aimerions, en conclusion de ce propos, revenir plus spécifiquement sur l'étude de la dynamique délibérative. La démarche que nous proposons semble en effet s'élargir sur une perspective doublement comparative.

En premier lieu, elle ouvre la voie à une comparaison internationale entre les différentes assemblées législatives. La méthode proposée par Steiner, Bächtiger, Spörndli et Steenbergen permet déjà de comparer quantitativement le poids relatif de la délibération d'un hémicycle à l'autre – et ce, semble-t-il, avec une grande efficacité²⁷. En ce sens, notre méthodologie apparaît comme complémentaire davantage que contradictoire, puisqu'elle ouvre le champs à une comparaison qualitative entre les différentes délibérations parlementaires. La grille d'analyse rhétorique peut, en effet, très bien être transposée dans toutes les langues. Il devient dès lors possible de comparer la forme argumentative de la délibération dans les différents pays. Or, les études culturalistes ont depuis longtemps insisté sur l'idée qu'il y aurait, d'une culture à l'autre, des formes différentes de discussion²⁸. Cette comparaison serait probablement l'occasion d'étayer empiriquement cette idée.

Surtout, notre méthodologie semble pouvoir se prêter à une comparaison entre plusieurs contextes délibératifs au sein d'un même pays. L'un des fondements de l'étude de l'argumentation est en effet qu'elle est toujours propre à un auditoire donné²⁹. Au Parlement, d'après nos premières analyses, la délibération semble assez proche d'un modèle argumentatif idéal : les prises de position sont justifiées de manière extensive, elles sont fondées sur des arguments statistiques et des montées en généralité, les exemples sont utilisés comme illustration du propos et non comme mode d'administration de la preuve, etc... En revanche, il est probable que la délibération entre citoyens – par exemple au sein des instances délibératives de type jurys citoyens – soit bien plus éloignée de ce modèle parlementaire : il ne serait pas surprenant d'y trouver des appels fréquents au *pathos*, des arguments d'autorité, des utilisations d'anecdotes comme mode d'administration de la preuve, etc³⁰... Un tel constat serait de surcroît cohérent avec les écrits de Jürgen Habermas. Lui-même admet que la délibération dans l'espace

²⁷ Leurs tests de codage en double-aveugle montrent en effet une régularité impressionnante de l'instrument de mesure. Voir STEINER J., BÄCHTIGER A., SPÖRNDLI M. et STEENBERGEN M., *Deliberative Politics in Action*, op. cit.

²⁸ GAMBETTA D. « Claro! », dans ELSTER J. (dir.), *Deliberative Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998, p. 107-140 ; LIJPHART A., *The Politics of Accommodation. Pluralism and Democracy in the Netherlands*, Berkeley, University of California Press, 1968.

²⁹ PERELMAN C. et OLBRECHTS-TYTECA L., *Traité de l'argumentation : la nouvelle rhétorique*, op. cit., p. 25-30.

³⁰ DUCHESNE S. et HAEGEL F., « What Political Discussion Means and how the French and the (French Speaking) Belgians Deal with it », dans Ikeda K., Morales L., Wolf M., *Political Discussion in Modern Democracies. A Comparative Perspective*, Routledge, ECPR Studies in European Political Science, 2010, p. 44-61.

public ne peut qu'être soumise à de fortes distorsions, justifiant ainsi la nécessité d'un Parlement où les conditions seraient réunies pour qu'elle soit de meilleure qualité³¹.

S'il venait à être avéré, ce résultat serait d'une importance majeure. Depuis plusieurs années, la recherche sur la dynamique délibérative est en effet clivée entre deux perspectives. D'une part, les défenseurs d'une délibération de « type 1 » s'inscrivent nettement dans l'héritage de Jürgen Habermas, et mettent avant tout l'accent sur la procédure délibérative, dans laquelle les interlocuteurs doivent justifier leur prises de position de manière extensive et conforme à la logique formelle. D'autre part, les partisans d'une délibération de « type 2 » revendiquent une optique davantage opératoire, et se focalisent donc avant tout sur le résultat et l'effet des dynamiques délibératives. De leur point de vue, l'essentiel est que celle-ci produise un consensus, dusse-t-il être atteint par l'utilisation de l'humour, du *pathos*, voire de la manipulation³². Au contraire, la comparaison que nous proposons pourrait tendre à montrer que ces deux formes de délibération ne sont pas antagonistes, mais qu'elles correspondent plutôt à deux types de contextes argumentatifs, tout en participant d'une seule et même dynamique : l'élaboration d'un consensus commun sous la pression des forces de l'argumentation.

³¹ HABERMAS J., *Droit et démocratie : entre faits et normes*, op. cit., p. 189-191 et 387-401.

³² BÄCHTIGER A. et al., « Symposium : Toward More Realistic Models of Deliberative Democracy... », op. cit.